

REGLEMENT Du 16^{ème} Triathlon International du Mont Blanc Des 24 et 25 Août 2019.

Article 1 :

Le 16^{ème} Triathlon International du Mont Blanc est inscrit au calendrier officiel de la Fédération Française de Triathlon. Par conséquent il est soumis à la réglementation générale 2019 de la F.F.TRI disponible sur le site internet de la Fédération. Le concurrent qui s'inscrit à cette épreuve implique automatiquement l'acceptation et le respect de ce présent règlement.

Article 2 : Conditions générales Natation :

La combinaison est autorisée ou interdite selon les conditions de température de l'eau dans le tableau ci-dessous.

Annulation de la partie natation selon la température de l'eau, selon tableau ci-dessous. Si la partie natation est annulée, celle-ci doit être remplacée par de la course à pied. Le triathlon est transformé en duathlon et la durée de la course ne peut excéder les horaires imposés par les divers arrêtés.

	Jeunes	Distances S et M	Distance L
Annulation natation	< ou = 16°C	< ou = 12°C	< ou = 12°C
Combinaison obligatoire		< ou = 16°C	< ou = 16°C
Combinaison interdite	> 24°C	> 24°C	> 24°C

Un bonnet numéroté sera prêté par l'organisation à chaque concurrent et son port est obligatoire.

Les lunettes de natation sont autorisées

Il est déconseillé de porter le dossard pendant la natation.

Vélo:

Port du casque obligatoire, homologué à coque dure, jugulaire attachée et ajustée à l'intérieur et à l'extérieur du parc à vélo, au départ et au retour à son emplacement (dans le parc à vélo). Circulation à pied dans le parc à vélo.

Le circuit n'étant pas fermé à la circulation, le respect scrupuleux du code de la route est obligatoire. Les concurrents ne sont pas autorisés à s'abriter derrière un autre concurrent, à profiter de l'aspiration d'un autre concurrent ou d'un véhicule pendant la course. (drafting interdit).

Dossard non plié, placé dans le dos. Il doit être fixé par 3 points d'attache. **Il est conseillé aux concurrents d'avoir une ceinture porte dossard. Un seul dossard est fourni.**

Il y aura une étiquette avec le numéro de dossard sur le vélo. Accompagnement par un tiers interdit.

Parc à vélo accessible uniquement aux concurrents, à l'organisation et aux arbitres. Retrait du vélo à la fin du triathlon, sur présentation du dossard à l'organisation.

Course à pied :

Port du casque interdit.

Dossard doit être porté devant non plié, il doit être fixé par 3 points d'attache. L'accompagnement par un tiers est interdit.

Il est conseillé aux concurrents d'avoir une ceinture porte dossard. Un seul dossard est fourni.

Les épreuves en relais :

Les équipes peuvent être féminines, masculines ou mixtes. Une équipe est composée au minimum de 2 personnes et maximum de 3 personnes.

Article 3 : Briefing (voir article 15)

Les concurrents ont obligation de participer au briefing relatif à la compétition. Il a lieu en principe 1/2h avant le départ de chaque compétition, dans le parc à vélos.

Article 4 : Remise de prix

La présence des concurrents primés est obligatoire. A défaut aucun prix ne pourra être réclamé ultérieurement par le concurrent absent. L'organisateur se réserve le droit d'en disposer comme bon lui semble.

Une remise de cadeaux est organisée également au tirage au sort, par numéro de dossard. En cas d'absence du gagnant aucune récompense ne pourra être réclamée ultérieurement, elle sera remise au tirage au sort immédiatement.

Article 5 : Responsabilité civile de l'organisation

L'organisation du triathlon du Mont Blanc est titulaire d'une « licence manifestation » établie par la F.F.TRI, a la qualité d'assuré sur le contrat Allianz de la F.F.TRI N° 59512667. Il bénéficie par conséquent de la garantie responsabilité civile, contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, quelle que soit la nature pouvant lui incomber dans le cadre de ses activités.

Sont assurés : l'organisateur, ses dirigeants, son personnel et ses volontaires bénévoles, dans le cadre de l'organisation de la manifestation. Les dommages et garanties sont définis dans le contrat d'assurance consultable sur le site internet de la F.F.TRI. L'organisateur est aussi couvert en défense pénale et recours suite à un accident.

L'organisateur contracte deux autres garanties optionnelles complémentaires proposées par la F.F.TRI : dommages aux véhicules suiveurs et bateaux suiveurs (garanties dommages et responsabilité civile).

Article 6 : Garanties accordées aux concurrents :

Les concurrents doivent être conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique.

Les non licenciés F.F.TRI et F.F.TRI loisirs et dirigeants titulaires d'un pass compétition bénéficient de la garantie responsabilité civile du contrat N° 59512667 de la FFTRI (voir également l'article 13). Les dommages, les garanties et les montants sont énumérés dans le contrat consultable sur le site de la FFTRI.

Les titulaires du « pass compétition » ne bénéficient que des garanties « responsabilité civile ». Les licenciés F.F.TRI titulaire d'une licence « compétition » bénéficient en sus de garanties individuelles accident et garantie « assistance » (organisation et prise en charge par mondial assistance du retour au domicile). Téléphone : 01 49 93 80 75.

Les licenciés auprès d'une fédération étrangère doivent signer un pass compétition. Ce pass compétition est gratuit pour les licenciés triathlon des pays suivants : *Allemagne, Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Luxembourg, Angleterre, Pays-Bas, Suisse.*

Article 7 : Annulation de l'épreuve en cas de force majeure.

Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors de contrôle de l'organisation, et, en particulier, tout cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques (en particulier pour des raisons de santé publique, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tous risques d'intempéries ou intempéries avérées,

l'organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents, les frais d'inscription ne pourront être remboursés. Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit du fait de ce cas d'annulation ou d'interruption.

Article 8 : Droit à l'image

Les concurrents autorisent expressément l'organisateur de la compétition ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires, sponsors et médias à utiliser les images animées (audiovisuelles) ou fixes (photos) sur lesquelles les concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la compétition, sur tous supports existant ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur en ce compris les prolongations éventuelles apportées à cette durée. Le participant déclare reconnaître et accepter que l'organisateur sera en droit de procéder à l'enregistrement de ces images fixes et animées (photos et vidéos) et en accepte l'exploitation.

Article 9 : Arbitrage

Le présent règlement est soumis à la loi Française. Tout litige découlant ou en rapport avec le présent règlement sera soumis à l'arbitrage de la F.F.TRI suivant son règlement ou, à défaut, à la chambre arbitrale du sport placée auprès du Comité Olympique et Sportif Français, et définitivement tranché selon son règlement.

Article 10 : Frais d'inscription.

Les frais d'inscription couvrent uniquement la participation à la compétition, à l'exclusion de tous frais d'inscription, de transport, d'hébergement ou de repas ou tous frais médicaux, lesquels demeurent à la charge du concurrent.

Article 11 : La structure médicale

Deux équipes médicales composées chacune d'un médecin, et de secouristes, interviennent lors de la manifestation, l'une mobile, l'autre sur le site du lac de PASSY. Deux ambulances leur permettront d'intervenir sur les parcours vélos et course à pied.

Article 12 : La sécurité pendant l'épreuve est assurée :

Pendant la partie natation par :

- 1 responsable de la partie Natation, conduisant le zodiac : BEESAN ou BNSSA et Titulaire du permis bateau, dans une embarcation à moteur « type zodiac ».
- 1 personne titulaire du B.E kayak dans un canoë.
- 7 pompiers et/ou membre d'un club de plongée seront répartis dans 7 canoës.

Pendant la partie vélo par :

- 50 signaleurs équipés réglementairement équipés de gilets fluo et panneaux K10, baliseront et signaleront les intersections, 3 policiers municipaux et 2 ASVP, pour les distances M (courte distance) et S (sprint).
- 100 signaleurs pour la distance L (Mont Blanc Man), équipés de gilets fluo et panneaux K10, baliseront et signaleront les intersections, 3 policiers municipaux et 2 ASVP, pour la distance L.
- Une moto ouvreuse et une voiture balai.
- Des motos seront à disposition des arbitres, du médecin, du caméraman, des photographes.

Pendant la course à pied par :

- 5 bénévoles seront répartis sur le parcours autour du lac de PASSY distance S (sprint).
- 10 bénévoles pour les triathlons jeunes 8-11 ans et XS cross.
- 10 bénévoles pour le triathlon distance M (courte distance).

Article 13 : Inscription et conditions d'accessibilité aux épreuves.

Pour les licenciés F.F.TRI compétition les compétiteurs doivent cocher la case licencié FFTRI au moment de l'inscription et renseigner leur numéro de licence à 20 caractères.

Si votre dossier est 'incomplet' vous pouvez télécharger votre licence.

Lors du retrait de dossard les compétiteurs doivent présenter leur licence compétition en cours de validité, en cas de dossier incomplet une pièce d'identité est obligatoire.

Pour les autres compétiteurs non licenciés triathlon compétition:

- ils doivent s'acquitter du montant du pass compétition au moment de l'inscription
- il est fortement recommandé de télécharger le certificat médical au moment de l'inscription ou à posteriori
- ils peuvent obtenir un formulaire type sur le site
- ils doivent signer le pass compétition au moment du retrait de dossard
- ils doivent présenter le certificat médical au retrait de dossard s'il n'a pas été téléchargé.
- **Le certificat médical devra comporter la mention suivante : 'non contre indication de la pratique du sport en compétition' de moins d'un an à la date de l'inscription. Les mentions 'non contre indication de la pratique du triathlon en compétition' ou 'non contre indication de la pratique de la natation, du cyclisme et de la course à pied en compétition' sont également acceptées.**
- Les points ci-dessus concernent les épreuves individuelles et les relais (sauf cas particuliers exposés ci-dessous).

L'inscription des titulaires d'une licence F.F.TRI loisir ou dirigeant F.F.TRI doivent respecter les règles exposées ci-dessus.

Pour les relais : triathlon distance S (sprint), triathlon distance M (courte distance) et Triathlon distance L (Mont Blanc Man),

La licence F.F.N dispense du certificat médical, pour le concurrent réalisant la partie natation, mais ne dispense pas du paiement du pass compétition.

La licence F.F.C dispense du certificat médical, pour le concurrent réalisant la partie vélo, mais ne dispense pas du paiement du pass compétition.

La licence F.F.A dispense du certificat médical, pour le concurrent réalisant la partie course à pied, mais ne dispense pas du paiement du pass compétition.

Pour les étrangers : titulaires d'une licence triathlon, la présentation de leur licence en cours de validation lors du retrait de leur dossard est obligatoire. Ils doivent remplir un pass compétition. Ils sont dispensés du paiement du pass compétition, uniquement s'ils sont affiliés à une fédération figurant sur la liste suivante : *Allemagne, Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Luxembourg, Angleterre, Pays-Bas, Suisse* Le téléchargement de la licence est fortement recommandé.

Pour les mineurs non licenciés à la F.F.TRI :

Le père, la mère ou le tuteur légal doit autoriser le jeune mineur à participer à l'épreuve.

Ce document est téléchargeable lors de l'inscription, un formulaire type peut être obtenu sur le site internet de l'organisation.

Dossier incomplet:

Pour tous les dossiers d'inscription incomplets lors du retrait de dossard le compétiteur ne pourra prendre le départ et le dossard ne lui sera pas remis.

Aucun remboursement ne pourra avoir lieu dans ce cas.

Article 14 : Annulation du concurrent

Le concurrent sera remboursé 90% de son inscription par virement bancaire par Le sportif.com ou par chèque par notre club, pour unique raison médicale et sur présentation d'un certificat médical, transmis au responsable des inscriptions sur sa boîte mail instrimbt@orange.fr **avant la date de la course choisie au plus tard.**

Cette date passée aucune inscription ne sera remboursée.

Article 15 : Programme du triathlon

Vendredi 23 août 2019 :

• 11h00 à 19h00 : retrait des dossards S, M, L, 8-11 et cross triathlon XS

Samedi 24 août 2019 matin distance S (sprint)

• 7H00 à 7H45 retrait des dossards du S (sprint)

• 7h00 à 8H00 ouverture du parc à vélos du S

• 8h15 briefing du S (SPRINT)

• 8H45 départ du S (sprint) départ homme et relais

• 9H départ femmes

• 9H45 arrivée du 1^{er} concurrent

• 12H00 arrivée du dernier concurrent du S

• 11H00 remise récompense du S (sprint)

• 11H00 à 12H15 récupération des vélos

• 12h30 à 18h00 retrait des dossards du Mont-Blanc Man (L)

• 12h30 à 18h00 retrait des dossards du cross XS

Samedi 24 août 2019 matin distance jeune 8 11 ans

• 8h00 à 11h retrait des dossards 8-11 ans

• 8h00 à 10h30 dépôt des vélos

• 11h30 briefing

• 12h00 départ jeunes 8 11 ans

• 12h 11 Arrivée du premier

• 12h25 Arrivée du dernier

• 12h30 13h30 récupération des vélos

• 12h45 Remise des prix

Samedi 24 août 2019 après-midi Distance M (courte distance)

• 9h 12h30 retrait des dossards

• 12h30 à 13h30 ouverture du parc à vélos

• 13H30 briefing

• 14H00 départ M (CD) 1^{ère} vague hommes/femmes séparés

• 14H10 départ 2^{ème} vague relais M (CD)

• 15H55 arrivée du 1^{er} concurrent

• 16H30 barrière horaire dernier départ course à pied

• 16H30 récupération des vélos

• 17H00 remise des récompenses

• 18H30 arrivée du dernier concurrent

Dimanche 25 août 2019 : MONT BLANC MAN (L)

• 6h30 à 8h30 retrait des dossards du MONT BLANC MAN Possibilité de retrait le vendredi et le samedi également

• 7h30 à 8h45 dépôt des vélos

• 8h45 briefing

• 9h00 Départ hommes femmes séparés

• 9h15 départ du relais

• 12h30 arrivée du 1^{er} vélo du MONT BLANC MAN

• 14h10 arrivée du 1^{er} concurrent

- ====15h30 récupération des vélos
- ====15h30 barrière horaire dernier départ en course à pied
- ====17h30 remise des prix
- ====20h20 arrivée du dernier concurrent

Dimanche 25 août 2019 : Cross triathlon XS

- ====7h 9h30 retrait des dossards cross triathlon XS possibilité de retrait le vendredi et le samedi
- ====8h00 9h30 dépôt des vélos
- ====10h briefing
- ====10h 20 départ benjamins minimes hommes et femmes séparés
- ====10h 30 départ hommes femmes séparés
- ====11h arrivée du 1er concurrent
- ====12h00 arrivée du dernier concurrent
- ====11h30 12h45 récupération des vélos
- ====12h00 Remise des prix

Article 16 : Retrait des dossards, cas particulier.

Possibilité de retrait du ou des dossards de personnes de votre connaissance à condition d'être en possession des licences de triathlon en compétition de ces personnes ou des certificats médicaux et des pièces d'identité (s'ils ne sont pas licenciés triathlon en compétition).

Article 17 : Distances des épreuves

- ====Jeunes 8-11ans 100m de natation, 2 km de cyclo cross VTT et 1000m de course à pied.
- ====Cross Triathlon XS à partir 12 ans 300 m de natation 7 km de cyclo-cross VTT et 2000 m de course à pied.
- ====Triathlon distance S (sprint) : 750m de natation, 22 km de vélo, 5 km de course à pied.
- ====Triathlon distance M (courte distance) : 1 500m de natation, 45 km de vélo, 10 km de course à pied.
- ====Triathlon distance L (Mont Blanc Man) : 1 900m de natation, 70km de vélo 1750 m Dénivelé positif et 20km de course à pied.

Article 18 : Accessibilité aux épreuves/catégories d'âges.

- ====Triathlon distance Jeunes 8-11 Poussins pupilles
- ==== Cross triathlon XS A partir de Benjamins
- ====Triathlon distance S (sprint) : à partir de cadets
- ====Triathlon distance M (Courte Distance) : à partir de juniors
- ====Triathlon distance L (Mont Blanc Man) à partir de juniors
- ====Relais triathlon distance S : à partir de benjamin (NB les benjamins et minimes ne peuvent participer qu'à une discipline)
- ==== Relais triathlon distance M : à partir de cadet (NB les cadets ne peuvent participer qu'à une seule discipline)
- ====Relais triathlon distance L : à partir de junior

Article 19 : Catégories d'âges.

- ====Poussins ; né(e)s en 2010 et 2011
- ====Pupilles : né(e)s en 2008 et 2009
- ====Benjamins : né(e)s en 2006 et 2007
- ====Minimes : né(e)s en 2004 et 2005
- ====Cadets : né(e)s en 2002 et 2003
- ====Juniors : né(e)s en 2000 et 2001
- ====➤ Séniors : né(e)s entre 1980 et 1999
- ====➤ Vétérans : né(e)s en 1979 et avant.

Article 20 : Dates limites d'inscriptions

Mardi 20 Août 2019, minuit par internet.

Les frais d'inscription du prestataire le sportif.com sont en sus. **Il n'y aura pas d'inscription sur place.**

Article 21 : Capacité maximum d'accueil de concurrents

- Jeunes 8-11 ans: 120
- Cross triathlon XS en individuel 200
- Triathlon distance S en individuel : 600
- Triathlon distance S en relais : 29 équipes
- Triathlon distance M en individuel : 500
- Triathlon distance M en relais : 29 équipes
- Triathlon distance L en individuel : 350
- Triathlon distance L en relais : 27 équipes

Article 22 : Chronométrage

Il sera effectué par un prestataire professionnel. Un système par puces électroniques permettra de « sortir » un chronométrage par sport, sauf pour le triathlon jeune, où il sera global. Un point de contrôle électronique sera mis en place en haut de la station de Plaine Joux pour le parcours vélo des triathlons distance M et L. Un deuxième point de contrôle sera mise en place sur le parking à côté du rond-point de la princesse pour le triathlon distance L. Pour la course à pied du S et du M un point de contrôle électronique sera mis en place à la fin du 1^{er} tour, pour le L à la fin du 1^{er} et 2^{ème} tour. Chaque puce devra être restituée par le concurrent à l'arrivée, sous peine du remboursement du prix de la puce (15€).

Article 23 : Les ravitaillements

S = pas de ravitaillement vélo - 1 ravitaillement sur le parcours CAP au départ CAP (solide/liquide)

M = 2 ravitaillements parcours vélo- 1 au sommet de la côte des soudans (liquide) + 1 à plaine joux (solide-liquide) 2 ravitaillements sur le parcours CAP (solide-liquide)

L = 3 ravitaillements parcours vélo- 1 au sommet du Bettex (solide/liquide) + 1 aux Soudans (liquide) + 1 à plaine joux (solide-liquide)/2 ravitaillements sur le parcours CAP utiliser sur les 3 tours soit 6 ravitaillements

8-11 ans = Pas de ravitaillement sur le parcours vélo- 1 ravitaillement CAP

Cross triathlon XS ravitaillement à la sortie du parc à vélo- 1 ravitaillement CAP

Un ravitaillement d'arrivée (solide+liquide)

Article 24 : Développement durable

Le Triathlon international du Mont Blanc est labellisé « Triathlon durable ».

A ce titre l'organisation mettra en place des zones identifiées « zone de propreté » à proximité des ravitaillements. Ces zones permettront aux concurrents de déposer leurs déchets.

L'athlète prendra toutes les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement dans lequel il évolue. Tout abandon de bidons, déchets et emballages divers hors zones de propreté prévues à cet effet est interdit et sanctionné.

Si l'athlète s'arrête pour ramasser ses déchets, il pourra repartir (Carton jaune « stop and go »), s'il ne peut pas ou ne veut pas obtempérer, la sanction infligée par l'arbitre sera le carton rouge (disqualification).

Le triathlon du Mont Blanc mettra à disposition des toilettes sèches (limitation de la consommation d'eau), il déposera les bénévoles avec un bus sur le parcours vélo (limitation de la pollution par rapport aux déplacements en VL).

Article 25: Label Triathlon Mixité

Le triathlon International du Mont Blanc est labellisé « Triathlon MixitéFéminin ». A ce titre l'organisation mettra en place à la disposition des féminines, une tente afin qu'elles puissent se changer en toute intimité, des toilettes qui leurs seront dédiées, un départ séparé par une ligne

d'eau afin d'éviter qu'elles soient bousculées lors du départ natation, un V.T.T ouvrira également la course à pied pour la 1ère féminine.